

PV CONSEIL MUNICIPAL
du 17 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 14

Date de Convocation : 3 mai 2018

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mr CLÉMENT Philippe, Mme COBLARD Micheline, Mr VILLAIN Francis, Mme GABILLY Jacqueline, Mr AUDURIER Samuel, Mme HAYE Nadia, Mr ROY Gilles, Mme MILLET Anne-Marie, Mr LEGARLANTEZECK Jean-Luc, Mme POUSSARD Colette, Mr DIEUMEGARD Noël, Mme BERNAUDEAU Alexandra, Mr COUTANT Benoît.

Mme GABILLY Jacqueline a été nommée Secrétaire de séance.

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2018

Le procès verbal du Conseil municipal du 9 avril 2018 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GÂTINE suite à la prise d'une nouvelle compétence facultative « Contribution à la montée en haut débit sur les communes dont les travaux sont programmés par le Département »
DÉLIBÉRATION D2018/0022

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 5211-17 et L 5211-5

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de communes de Val de Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Gâtine Autize, Pays Sud Gâtine et Val d'Egray;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Val de Gâtine

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 avril 2018 approuvant la prise de compétence –**contribution à la montée en haut débit sur les communes dont les travaux sont programmés par le Département**- au titre des compétences facultatives.

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur le transfert proposé selon les modalités prévues par l'article L 5211-17 du CGCT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE par 13 voix POUR 1 ABSTENTION

Article 1 - d'approuver le transfert à la communauté de communes Val de Gâtine de la compétence facultative suivante :

« contribution à la montée en haut débit sur les communes dont les travaux sont programmés par le Département »

Article 2 - d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SUBVENTION AUX ANCIENS COMBATTANTS DÉLIBÉRATION D2018/0023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à sa rencontre avec Mr BERNAUDEAU, nouveau Président de l'Association des Anciens Combattants, ce dernier aurait sollicité une subvention pour l'année 2018, dans le cadre de l'achat d'un nouveau drapeau. Ce matériel coûte environ 1 500.00€ et Mr BERNAUDEAU doit rechercher des financements possibles.

Monsieur le Maire sollicite par conséquent les membres de l'Assemblée sur l'octroi d'une subvention à l'Association pour l'année 2018.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil émettent un accord de principe sur cette demande, dans l'attente de précisions sur les différents financements.

SUBVENTION AU CFA SAINT MICHEL MONT MERCURE DÉLIBÉRATION D2018/0024

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention émise par le CFA Métiers de la restauration et de l'alimentation situé à St Michel Mont Mercure dans le département de la Vendée.

Ce Centre assure la formation d'apprentis au CAP, Bac Professionnel, Mention Complémentaire, dans les métiers de l'Alimentation et de l'Hôtellerie Restauration, ainsi que des jeunes et adultes au Certificat de Qualification Professionnelle.

Afin d'assurer la qualité de la formation par alternance des apprentis, de nombreux projets sont prévus pour l'année 2018.

Pour cette raison, le Centre de Formation sollicite une subvention de 36.00€ par apprenti, sachant que la commune d'Ardin est concernée par un apprenti.

Monsieur le Maire sollicite par conséquent les membres de l'Assemblée sur l'octroi d'une subvention au CFA pour un montant de 36.00€ pour l'année 2018.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil émettent un avis défavorable à cette demande, considérant que le CFA est déjà financé par la Région et les Entreprises.

MISE EN PLACE D'AMENDES pour dépôt de déchets hors des points d'apports volontaires
DÉLIBÉRATION D2018/0025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'au mois d'avril dernier, il a constaté avec les services techniques un dépôt de déchets autour du point d'apport du Tram.

Il précise que l'identification des personnes s'est avérée et qu'un courrier doit être envoyé aux responsables de ces dépôts, demandant dans un premier temps de s'acquitter de la somme de 25.00€, en dédommagement du temps passé par les employés de la commune à les débarrasser.

Par ailleurs et afin de convaincre les personnes de ne plus déposer d'objets, de cartons, etc.... à côté des points d'apports, Monsieur le Maire propose la mise en place d'amendes forfaitaires pour un montant de 150.00€.

Il requiert, par conséquent, l'avis des membres de l'Assemblée sur l'institution de cette amende forfaitaire.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition et décident de porter la somme de 25.00€ à 50.00€, en dédommagement du temps passé.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019 : un courrier d'informations à l'attention des parents d'élèves sur la nouvelle organisation des rythmes scolaires est en cours d'élaboration par Mme BERNAUDEAU Alexandra et la Commission scolaire.

Monsieur le Maire précise que le temps périscolaire sera pris en charge par la Communauté de Communes Val de Gâtine. L'étude sur les tarifs qui seront appliqués est à l'ordre du jour du prochain Bureau de la CCVG.

Il mentionne également que Mme ATBA Fatima et TOFAN Florence seront mises à la disposition de la CCVG.

✓ La Commission Bâtiments doit se réunir afin de déterminer les couleurs des peintures qui seront utilisées pour les façades de l'école élémentaire.

Ce choix pourra être abordé lors du prochain Conseil d'école qui se tient le 7 juin 2018.

✓ Suite à la question posée par Mme MILLET Anne-Marie sur les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et notamment au Vivier, Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion de chantier se tiendra le 18 mai 2018.

✓ Inauguration du Bar Restaurant et du nouveau parking : jeudi 12 juillet 2018 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Emargements des membres du Conseil municipal du 17 mai 2018

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Monsieur CLEMENT Philippe 2 ^{ème} adjoint	
Madame COBLARD Micheline 3 ^{ème} adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	
Monsieur AUDURIER Samuel	
Madame HAYE Nadia	
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	
Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	
Monsieur DIEUMEGARD Noël	
Madame BERNAUDEAU Alexandra	
Monsieur COUTANT Benoit	